



10 DEC. 2024

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2024

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Jean-Michel CORNEILLE, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Richard HAESSIG, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Dominique SCHMITTHEISLER, Marlyse STAUB, Christian ROTT.

Absents excusés : Etienne BRUNCK (absent excusé, donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Bruno ROTT (absent excusé, donne pouvoir à Marlyse STAUB), David GIROLT (absent excusé, donne pouvoir à Christian ROTT), Francis WOEHL (absent).

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction : 19

Présents : 15

OBJET : 3. ZAC DES PRUNELLES – Présentation du CRAC 2023

Monsieur Laurent VUILLEMIN, représentant la société CITIVIA, présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2023 relatif à la ZAC des Prunelles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil que les travaux de la ZAC sont avancés à hauteur de 80 % (voiries, réseaux et espaces verts). 66 % des terrains à bâtir sont vendus.

Au 31 décembre 2023, la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

- 13 lots vendus,
- 1 lot disponible,
- 3 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La tranche 2 se décompose comme suit :

- 8 lots vendus dont un collectif (7 lots dont le collectif vendu en 2021),
- 1 lot collectif sous compromis de vente,
- 5 lots disponibles,
- 5 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

Aucune cession de terrain n'est intervenue en 2023. Par prudence et eu égard au contexte économique (augmentation des taux d'emprunt et des coûts de construction) CITIVIA indique qu'aucune cession n'est prévue pour 2024.

Les travaux de finition des espaces verts de la tranche 1 qui étaient prévus au plus tard à l'automne 2023, sont réalisés à hauteur de 85 %.

La société CITIVIA nous indique plusieurs points de vigilance, notamment la cession du 2^{ème} lot collectif - sous compromis avec la société IMMO CONSEIL (projet de 12 logements) qui est décalé en 2026 et le recouvrement de la participation financière de M. WILLE sur la viabilisation de la tranche 2 (153 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données et de se prononcer sur la validation du CRAC 2023.

DECISION

Après délibération, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **ADOpte** le CRAC 2023 tel que présenté au Conseil Municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



Le secrétaire de séance
Jean-Marc STOLTZ



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

